



DATE : 19 décembre 2012

**Séance du Conseil général
sous la présidence de M. le Président
Jean-Gabriel Meylan**

CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux majorité = 16 Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Jean-Gabriel Meylan.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 septembre 2012.
3. Modification du coefficient de l'impôt fixé par le Conseil d'Etat sur le revenu et la fortune des personnes physiques, sur le bénéfice et le capital des personnes morales à 90% (coefficient actuel 80%) dès le 01.01.2013.
4. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie.
5. Budgets 2013
 - 5.1. Budget d'investissement
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 5.1.1. Matériel informatique administration communale
 - 5.1.2. Achats de matériel – véhicules pour le corps des sapeurs-pompiers intercommunal
 - 5.1.3. Réparation cour d'école de Vesin
 - 5.1.4. Achat d'un taille-haie pour l'épareuse
 - 5.1.5. Solde travaux de mise en séparatif Savua
 - 5.2. Budget de fonctionnement
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
6. Informations communales.
7. Divers.

DATE : 19 décembre 2012

M. le Président Jean-Gabriel Meylan salue les Conseillères et Conseillers généraux, Conseillères et Conseillers communaux, la presse ainsi que le public pour cette séance ordinaire du Conseil Général de Cugy.

Cette séance a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 49 du 7 décembre 2012, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement.

Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT JEAN-GABRIEL MEYLAN

M. le Président Jean-Gabriel Meylan relève que cette soirée, orientée finances, devrait dans un premier temps avec la demande d'augmentation du taux d'imposition nous permettre non seulement d'assainir temporairement nos finances communales mais aussi s'autoriser à effectuer des investissements judicieux ou obligatoires. Cette dernière notion a clairement pris le pas et laisse parfois un goût amer quant à nos possibilités de faire quelques substantielles économies.

Une demande de fusion des corps de sapeurs-pompiers nous donnera ensuite la possibilité non seulement de nous mettre en conformité avec les nouvelles bases légales établies mais aussi de mettre en place un service, espérons-le performant dont le coût initial sera rapidement jugulé pour atteindre approximativement le montant des charges actuelles en 2016. A noter que la volonté de notre exécutif est plus ambitieux car le but défini pour la diminution des effectifs est annoté pour fin 2014.

Dans tous les cas, une fusion allant dans le sens d'une coopération plus élargie entre les différentes communes définies.

Et finalement, une partie budget (investissements et fonctionnement), pièce de résistance de notre soirée qui, peut-être, nous obligera à certains choix et dont certains investissements à court ou moyen terme donnent une orientation stratégique à notre commune.

Les deux investissements les plus importants ont pratiquement un caractère obligatoire au regard soit des délais nous autorisant à bénéficier des subventions pour la réalisation du dernier tronçon du Savua, soit du bien fondé financier et la nécessité de se mettre aux normes en ce qui concerne l'investissement relatif à l'achat de matériel pour notre corps des sapeurs-pompiers.

La situation financière de notre commune est des plus préoccupante, il faut en convenir, mais est pour beaucoup sujette aux impacts toujours plus conséquents des charges cantonales liées grandissantes + Frs 240'000.- soit +1.6% alors que nos charges communales propres sont en diminution -3.14% représentant -- Frs 35'000.- . (comparatif entre le réel 2011 et le budget de fonctionnement 2013)

Ceci amène deux remarques :

- L'essai de maîtrise des coûts au niveau de notre exécutif est existant et transparait au travers des chiffres.
Des efforts bien évidemment peuvent encore être effectués → référence au rapport intermédiaire de la commission de la déchetterie
- Cette maîtrise des coûts internes a un côté dérisoire si l'on met celle-ci en relation avec l'augmentation des charges liées que nous devons supporter sans possible discussion.

DATE : 19 décembre 2012

- Sera t'il possible encore longtemps de pouvoir maitriser notre budget de fonctionnement, de nous permettre les investissements répondant à nos besoin lorsque plus de la moitié de nos charges nous échappe et dépend de nos autorités cantonales ?

Assainir nos finances est bien évidemment prioritaire mais se donner la possibilité de répondre aux besoins futurs de notre commune n'est pas à reléguer ou à négliger. Notre futur ne dépend malheureusement qu'en partie de nos décisions présentes.

Nous espérons que nos préoccupations, soucis en rapport avec l'augmentation continue des charges liées cantonales et du poids de celles-ci sur nos budgets seront rapportées dans les débats du grand conseil fribourgeois.

Information :

Une première séance intergroupe s'est déroulée samedi passé en présence des présidents ou représentants des dit-groupes.

Celle-ci a été positivement vécue par tous ses participants et a permis un échange ouvert et fructueux sur différents points de l'ordre du jour ou thèmes plus généraux touchant à notre commune.

Une des points ayant retenu plus particulièrement notre attention est la nécessité d'une information plus constante et complète. Ce point est ressenti et partagé majoritairement par l'ensemble des groupes.

Il ne s'agit nullement d'une volonté de s'immiscer dans les discussions de notre exécutif mais uniquement de parfaire la communication existante.

Cette amélioration a pour seul sens de répondre à un besoin de connaissances actualisées et complètes des dossiers.

Cette dynamique de l'information est vitale si nous désirons une participation non seulement active de nos conseillers mais une participation constructive et positive.

Ce point sera repris entre le conseil communal et le bureau du conseil afin de déterminer quelques pistes ou solutions pouvant répondre à cette attente.

D'autres points plus opérationnels ont été discutés :

- Prise de parole et formule de politesse : la parole est demandée, puis octroyée. La formule de politesse usuelle est Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ...
- Ordre du jour : l'ordre du jour comme composé aujourd'hui soit les investissements précédant le budget de fonctionnement est en accord avec le bon sens et la réglementation en vigueur. En effet, il est difficile de préalablement valider un budget de fonctionnement dans lequel sont déjà comptabilisés les intérêts et amortissements des investissements présentés ce soir au Conseil Général.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 26 SEPTEMBRE 2012

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

DATE : 19 décembre 2012

Ceci n'étant pas le cas, ce procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. Le Président remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. MODIFICATION DU COEFFICIENT DE L'IMPOT FIXE PAR LE CONSEIL D'ETAT SUR LE REVENU ET LA FORTUNE DES PERSONNES PHYSIQUES, SUR LE BENEFICE ET LE CAPITAL DES PERSONNES MORALES A 90% (COEFFICIENT ACTUEL 80%) DES LE 01.01.2013

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à Mme la Syndique Nadia Savary, responsable du dicastère des finances.

Mme Nadia Savary nous fait part que : « Chiffres rouges - hausse de la contribution immobilière – déficit prévu – les charges liées augmentent trop – budget dans les chiffres rouges – recettes fiscales en baisse – budget déficitaire – à la limite de la cote d'alerte – hausse d'impôts programmée – les finances inquiètent – hausse des taxes ».

Rien n'est inventé et vous l'avez peut-être lu tout, tous ces titres font presque la une de la presse locale et régionale de ces deux dernières semaines. Constat amer et généralisé dans tous les districts fribourgeois, la plupart des communes se voient dans une situation de déséquilibre budgétaire : les charges liées augmentent alors que les recettes fiscales diminuent, et ceci malgré une démographie croissante, aujourd'hui notre commune compte 1495 habitants.

Cugy n'y échappe pas, mais ce ne doit être une surprise pour personne. En effet, à l'orée du budget 2009 et annuellement, l'exécutif annonçait déjà des signes avant-coureurs par le biais du site internet, du journal communal, des assemblées communales puis des conseils généraux.

Le CC propose pour le budget de 2013 une hausse d'impôt de 0,10 ct. En effet, après avoir procédé à l'élaboration du budget à 0,80 et d'avoir, elle le précise, utilisé abondamment le crayon rouge, la cote de 5% tolérée par la loi sur les communes entre les charges et les produits était dépassée de 1,8% pour se situer donc à - 6,8%. L'évidence de la hausse d'impôts est par conséquent inéluctable pour pouvoir présenter un budget équilibré et légal.

En aucun cas, cette hausse d'impôts signifie de pouvoir dépenser un peu plus. Non, le CC a gardé le crayon rouge : il reste et restera vigilant, il continuera durant toute la législature à adopter une gestion en accord avec les besoins actuels et à planifier une vision à moyen et long terme. Le Conseil communal va s'en tenir aux priorités prévues, avec le souci d'une appréciation permanente de la situation et en tenant compte des éventuelles opportunités qui seront présentées. Il propose et proposera que des investissements auxquels on n'échappe pas ou des investissements pour lesquels il y aurait une réelle justification.

C'est sur ces considérations, et en restant bien entendu à disposition pour les questions, que le CC vous prie d'accepter la modification du coefficient d'impôt tel que présenté au point 3 de l'ordre du jour.

Parole à la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière a pris connaissance de la proposition du Conseil Communal de l'augmentation du taux d'imposition de 0,80 à 0,90 centimes par franc payé à l'Etat.

Vu la situation financière préoccupante de la commune, la commission financière est favorable à ce relèvement d'impôt, étant bien entendu que cette augmentation des recettes devrait inciter le Conseil communal à présenter, à l'avenir, un budget équilibré de façon à retrouver des chiffres noirs dans nos comptes communaux.

La commission financière donne un préavis favorable à cette augmentation d'impôts.

DATE : 19 décembre 2012

M. le Président Jean-Gabriel Meylan le remercie et donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Yannick Bersier nous informe que le groupe « Unité communale » a accepté à l'unanimité des personnes présentes la modification du taux de l'impôt communal qui passe de 0,80 à 0,90 centimes dès le 1^{er} janvier 2013.

M. Vincent Grandgirard nous informe que, sans gaité de cœur, le groupe « Unis pour Cugy » accepte, pas à l'unanimité, la modification du taux de l'impôt communal à 90%. Il est à relever que par cette hausse d'impôts Cugy devient la cinquième commune broyarde à atteindre ce coefficient de 90% avec les communes de Dompierre, Cheiry, Surpierre et Prévondavaux.

M. Pascal Bersier nous informe que le groupe « Parti Socialiste » accepte l'augmentation du coefficient d'impôts de 10%. Le budget équilibré cette année avec un bénéfice de Fr. 8'000.- serait nouveau dans le rouge s'il est soumis à 80% avec l'augmentation des charges liées et les investissements présentés ce soir.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan soumet ce point 3 « modification du coefficient de l'impôt fixé par le Conseil d'Etat sur le revenu et la fortune des personnes physiques, sur le bénéfice et le capital des personnes morales à 90% (coefficient actuel 80%) dès le 1^{er} janvier 2013 » au vote.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 3 Abstention : 0

L'augmentation du coefficient d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, sur le bénéfice et le capital des personnes morales est acceptée.

**4. APPROBATION DU REGLEMENT ORGANIQUE DU SERVICE DE DEFENSE
CONTRE L'INCENDIE**

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, responsable du dicastère des pompiers.

M. Alexandre Vonlanthen, dans un premier temps, tient à remercier tous les groupes de l'avoir invité à leur séance, auxquelles il a été bien accueilli et il a pu transmettre une explication complète. Cette présentation a été bénéfique afin de comprendre le dossier et de prendre une décision en connaissance de cause.

Comme annoncé, le Conseil Communal s'est penché sur le cas du corps local au vu des nouvelles normes qui arrivent, notamment concernant l'équipement et la formation à la protection respiratoire ainsi que la capacité d'intervenir sans le centre de renfort.

Les chiffres seront présentés en détail lors du budget mais il tient à préciser que le Conseil Communal a étudié différentes variantes et a choisi, parmi les solutions qui s'offraient à lui, de signer une convention avec les communes de Les Montets, Nuvilly et Ménières pour ne faire plus qu'un seul corps. Il a été décidé d'équiper le corps la même année que le rassemblement afin d'absorber la nouvelle organisation plus rapidement et pouvoir diminuer le nombre de sapeurs dans les 2 ans maximum, soit d'ici fin 2014. Cette solution paraît la moins onéreuse et la plus efficace dans les années à venir car le matériel sera remis à neuf

DATE : 19 décembre 2012

et aux normes et le nombre de sapeurs passera de 120 actuellement pour les 4 communes à une fourchette de 50 à 70 pour le corps intercommunal.

La modification du règlement nous permet de répondre à la nouvelle législation et d'inclure la jurisprudence, de s'harmoniser entre les 4 communes et d'inclure le rôle de la commission intercommunale du feu.

Les changements principaux du règlement sont :

Article 1

Ajout de l'alinéa 2 : « Pour accomplir cette mission, les communes de Cugy, de Les Montets, de Nuvilly et de Ménières organisent un corps de sapeurs-pompiers commun, désigné ci-après « CSPI Les Verdières ». La collaboration intercommunale est réglée par convention »

Article 5

L'âge de servir a été augmenté à 45 ans du fait que la formation devient de plus en plus importante et plus coûteuse. L'âge volontaire a également été augmenté à 52 ans.

Article 6

La taxe non-pompiers a été fixée dans une fourchette de Fr. 100.-- à Fr. 300.--. Dans l'annexe 1, les taxes ont été uniformisées entre les 4 communes et la taxe non-pompier a été fixée à Fr. 150.-. L'application de la taxe a soulevé différentes discussions au sein des groupes et le Conseil Communal précise qu'elle sera appliquée de la même façon qu'actuellement, c'est pourquoi le rajout de cet alinéa 2 : « Dans un couple marié non séparé en droit ou en fait, la taxe est réduite de moitié, ce qui correspond à la valeur d'une taxe par couple marié ».

Article 8

L'effectif est d'au minimum 50 personnes et au maximum de 20 personnes pour 1000 habitants, soit sur la base de la population actuelle. Un minimum de 1% de chaque commune doit être incorporé dans le corps de sapeurs-pompiers intercommunal pour garantir une connaissance suffisante du territoire.

Les autres modifications sont principalement d'ordre cosmétique. Sous réserve de l'approbation finale par le Service des communes, le Conseil Communal propose d'accepter les modifications de ce règlement organique du service de défense contre l'incendie.

M. Vonlanthen précise que ce dernier a déjà été validé par l'ECAB.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan le remercie et donne la parole aux différents représentants des groupes :

Mme Chantal Pache nous informe que le groupe « Unité communale », suite à la présentation de M. Vonlanthen lors de leur séance de groupe, a accepté à l'unanimité des personnes présentes le règlement organique du service de défense contre l'incendie.

M. Samuel Liniger nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » est favorable aux modifications du règlement organique du service de défense contre l'incendie.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'après consultation du règlement organique du service de défense contre l'incendie, le groupe « Parti Socialiste » approuve ce règlement en précisant que ce dernier n'est pas forcément lié au budget d'investissements 5.1.2.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan soumet ce point 4 « Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie » au vote.

DATE : 19 décembre 2012

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement organique du service de défense contre l'incendie est accepté à l'unanimité.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan formule une demande au conseiller communal en charge du dossier de nous donner un état des lieux de la réorganisation dans la partie informations lors des séances futures du mois de décembre.

5. BUDGETS 2013

5.1. Budget d'investissements

M. le Président Jean-Gabriel Meylan précise que c'est un débat libre, cela signifie que la présentation d'une position par groupe n'est pas obligatoire. Le débat libre donne la possibilité aux conseillers généraux de poser des questions pertinentes n'ayant trouvé réponse au préalable ou d'émettre un ressentiment plus général. Il tient aussi à remercier le conseiller communal Alexandre Vonlanthen pour sa participation et la présentation des dossiers (Savua / pompiers) dans les différents groupes. Cette manière de procéder est saluée et a permis non seulement la compréhension des dossiers mais aussi de réduire les incertitudes existantes.

5.1.1. Matériel informatique administration communale

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à Mme Nadia Savary, responsable du dicastère de l'administration.

Mme Nadia Savary nous informe que le parc informatique du bureau communal datant d'une dizaine d'années est quelque peu affaibli, mais surtout, il ne sera plus compatible avec les mises à jour prévues pour la gestion communale. Ce crédit d'investissement est une estimation. Mais on sait aujourd'hui qu'il ne sera pas dépassé et qu'il est en-dessus des offres rentrées après l'élaboration du budget. Cela concerne : 2 PC avec écran et clavier et une installation Wifi pour le bâtiment communal. Il ne suscitera aucun emprunt et se fera en tout début d'année.

Parole à la commission financière : M. Jean-Pierre Grandgirard qui nous donne le rapport sur tous les investissements prévus dans ce budget. (le rapport est mentionné sous chaque investissement)

La commission financière valide l'investissement de Fr. 10'000.- concernant l'achat de matériel informatique pour le bureau communal.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 10'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

DATE : 19 décembre 2012

Cet investissement et son financement sont acceptés.

5.1.2. Achats de matériel – véhicules pour le corps des sapeurs-pompiers intercommunal

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, responsable du dicastère police du feu.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe que comme indiqué précédemment, de nouvelles lois sont arrivées en ce qui concerne le service de défense contre l'incendie. Il nous en donne quelques extraits notamment :

- Il appartient à la commune d'assurer la défense incendie sur son territoire selon les normes édictées par le canton.
- Le 31 décembre 2013, nous devons avoir regroupé nos corps si nous le jugeons nécessaire.
- Le 31 décembre 2015 nous devons pouvoir répondre au standard d'intervention, ce qui veut dire que nous devons être équipés, formés et pouvoir transporter la protection respiratoire.
- Une loi a également changé au 1^{er} juillet de l'année dernière, c'est que nous devons pouvoir assumer seul une intervention standard sur notre territoire. Le Centre de renfort n'interviendra plus automatiquement comme actuellement mais sur demande du chef d'intervention lorsque le sinistre dépasse les compétences matérielles ou humaines du corps local.
- Un constat a été fait au niveau du matériel et nous savons tous, mis à part les tenues votées ces 2 dernières années, il devient vieillissant. Actuellement nous ne répondons pas aux normes standards et nous devons investir pour y arriver.

Le conseil communal a étudié plusieurs solutions :

- si nous restons seuls, nous devons acheter un véhicule et la protection respiratoire et nous n'avons pas de moyens d'extinction dans la commune. Nous devons d'autre part collaborer avec d'autres communes si nous ne voulons pas acheter un tonne pompe.
- si nous fusionnons avec les communes voisines Les Montets, Nuvilly et Ménières, nous avons quasiment le même investissement mais nous bénéficions du tonne pompe de Les Montets. De plus nous pouvons diminuer le nombre de sapeurs, ce qui diminuera également le montant des soldes.

Le conseil communal a donc opté pour la deuxième solution et a souhaité entrer dans le processus au début des négociations et non prendre le train en marche car nous avons pu donner notre avis et être écoutés sur bien des points lors des tractations. Si nous entrions dans le mouvement par après nous n'aurions pu que subir la situation choisie par les autres ce qui ne serait pas forcément à notre avantage.

Avant de prendre une décision finale, le conseil communal a fait des simulations de budget :

- Variante actuelle Fr. 29.50 par habitant avec l'équipement que l'on connaît
- Variante seule Fr. 57.80 par habitant avec le nouvel équipement. Ce chiffre serait le même pour 7 ans car l'augmentation vient de l'intérêt et de l'amortissement sur les nouveaux investissements.

DATE : 19 décembre 2012

- Variante avec les 4 communes, une clé de répartition a été établie et nous arrivons à 77, 24% pour notre commune car Les Montets ont déjà fait leur part d'investissements et même plus. Sur la base du budget, nous arrivons à Fr. 50.15 par habitant, montant compté avec les intérêts et amortissements selon la clé de répartition de 41,33%. Cette clé est basée sur le nombre d'habitants total au 31 décembre ainsi que la valeur ECAB des bâtiments situés sur les 4 communes.
- La simulation a été poussée jusqu'au budget 2016, date à laquelle nous devrions être plus qu'une septantaine de pompiers et où le tonne pompe de Les Montets sera amorti et nous devrions arriver à Fr. 34.25 par habitant, soit Fr. 4.75 de plus qu'actuellement mais avec du matériel à jour et aux normes.

Rapport de la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière relève que sur les Fr. 285'559.- mentionnés au budget, il y a une subvention de Fr. 110'400.-. Cette dépense ne sera probablement pas exécutée entièrement en 2013 vu que l'achat des véhicules prendra certainement une année.

La commission financière est favorable à cet investissement qui est en rapport avec la fusion des corps de sapeurs-pompiers. La charge par habitant devrait redescendre en 2016, soit en-dessous de Fr. 40.- par habitant.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 175'159.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste « police du feu » se montera à Fr. 27'480.-. décomposé par l'amortissement obligatoire de 15% sur les véhicules et 3% sur l'équipement des locaux (Fr. 23'980.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2% l'an (Fr. 3'500.-), selon l'intérêt moyen.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 2 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

M. Vincent Grandgirard demande pourquoi nous avons voté un crédit d'investissement diminué de la subvention ECAB, alors que selon les pratiques habituelles, nous votons toujours l'investissement total, sans tenir compte des subventions ?

M. Alexandre Vonlanthen répond que la subvention pour les pompiers est basée sur la loi sur la police du feu et que le pourcentage est défini et connu. Lorsque la subvention est connue et assurée, on peut faire voter le montant net, ce qui permet également un amortissement obligatoire plus bas. Ce n'est pas le même procédé pour les travaux d'épuration.

5.1.3. Réparation cour d'école de Vesin

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère édilité - travaux.

DATE : 19 décembre 2012

M. Alain Bürgy nous informe qu'il s'agit de la cour d'école de Vesin qui se trouve dans un mauvais état et pour des raisons de sécurité des enfants, elle nécessite une réfection. En effet, elle est pleine de trous et de fissures. La commune a déjà entrepris quelques retouches d'urgence mais une réfection est nécessaire. Des photos de la cour sont montrées au Conseil Général.

Rapport de la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

Vu l'état de cette cour, il est justifié d'entreprendre cet investissement. La commission financière donne un préavis favorable.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 6'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

5.1.4. Achat d'un taille-haie pour l'épareuse

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère de la voirie.

M. Alain Bürgy nous informe que la voirie est équipée en épareuse, le Conseil Communal propose l'achat de ce taille-haie, ce qui permettrait à nos employés d'effectuer les travaux de taille des haies communales et de ne plus louer les services d'entreprises externes. Ce serait environ Fr. 3'000.- d'économie par année. Ces travaux pourraient alors être effectués selon les disponibilités de nos employés et non devoir être tributaire du calendrier des entreprises externes.

Rapport de la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière donne un préavis favorable à cet investissement étant donné que la commune est déjà en possession d'une épareuse.

La discussion est ouverte.

M. Laurent Overney rapporte que l'idée d'équiper notre épareuse d'un taille-haie paraît judicieuse. Cependant le groupe « Unis pour Cugy » a quelques réflexions : La commune ne doit pas commencer à entretenir les haies et forêts des privés. Sur notre territoire, nous avons plutôt affaire à des lisières de forêts dont la hauteur des branches dépasseraient rapidement les possibilités de l'épareuse avec pour conséquence le recours à des entreprises privées. Quelques soucis également quant à la protection du tracteur et du chauffeur car les branches peuvent tomber sur le tracteur. Enfin, le prix de Fr. 12'500.-, qui représente plus du 80% du prix de l'épareuse, nous paraît excessif au vu des soucis financiers actuels et de la promesse au dernier Conseil Général de proposer que des

DATE : 19 décembre 2012

investissements auxquels on n'échappe pas. Au vu de ces considérations, le groupe « Unis pour Cugy » n'est pas favorable à l'achat de ce taille-haie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 12'500.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 18 Avis contraire : 9 Abstention : 3

Cet investissement et son financement sont acceptés.

5.1.5. Solde des travaux de mise en séparatif Savua

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, responsable du dicastère de la voirie.

M. Alexandre Vonlanthen présente, ce soir, le dernier budget pour la mise en séparatif du village de Cugy, travail initié par son prédécesseur en 2006. Il montre le tracé effectué depuis le début, qui a commencé au Moulin de Glâne jusqu'au Sécheron, depuis l'imprimerie sous les voies CFF jusqu'au quartier St-Marc, et le long de la Route de la Cour jusqu'à la parcelle de M. Jauquier.

Le deuxième budget voté est le départ du Savua, jusque derrière l'Hôtel de l'Ange, et cette année a été réalisé la suite de ce tronçon jusqu'au pied du château, ainsi qu'un tronçon le long de la route cantonale, en dessous de l'église côté Cour.

Le Conseil Général a aussi voté un budget pour une petite étape à la route de Fétigny, qui sera réalisée en même temps que la route d'accès aux immeubles de la Vaudoise.

L'étape qui reste à faire se situe le long du Savua depuis le chemin derrière l'hôtel de l'Ange, jusqu'à la hauteur de la maison à Christian et Marie-Claire Berger, ceci afin d'atteindre le but final qui est de reprendre les eaux claires parasites qui viennent depuis les Cornettes.

C'est une grosse étape, et comme le Conseil Communal l'avait présenté dans la planification financière, les montants ont été séparés en deux en ce qui concerne les canalisations et la route, afin de répartir les coûts sur 2 ans.

Il est toutefois bien clair qu'en acceptant le budget de CHF 378'000.- ce soir, cela implique qu'il faudra accepter le montant de CHF 420'000.- pour la route l'année prochaine, car lorsque nous aurons mis en route le chantier des canalisations, nous sommes obligés de remettre le coffre de la route, ainsi que le goudron.

Le tapis final sera fait en différé afin que le tassement se fasse, pour avoir une route des plus belles. M. Vonlanthen précise que les CHF 420'000.- ne comprennent pas que le tapis final, mais aussi le coffre de la route, la première couche de goudron, les bordures, etc...

La commission financière a fait la remarque pour un report éventuel dans le temps de cette dernière étape ; le Conseil a démontré, par la planification financière cet automne, que la commune aura d'autres investissements qui vont arriver, et le Conseil Communal a souhaité répartir sur la durée plutôt que d'avoir beaucoup d'un coup, et de plus, un report n'implique aucun avantage. D'autre part, si nous souhaitons recevoir la subvention, et bénéficier d'une clé de répartition plus avantageuse à la prochaine législature, nous devons avoir terminé ces travaux pour la fin 2015. C'est pourquoi le Conseil Communal recommande vivement d'accepter cet investissement.

Avant de passer aux questions, M. Vonlanthen donne, pour information quelques chiffres des étapes précédentes.

DATE : 19 décembre 2012

Rapport de la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière est partagée sur ce sujet, sachant que ces travaux pourraient se réaliser en 2014, avec la fin en 2015, afin de bénéficier de la subvention et de la diminution au niveau de la nouvelle clé de répartition. A sa majorité, elle donne tout de même un préavis favorable à cet investissement.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 378'000.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste « épuration » se montera à Fr. 22'680.-. décomposé par l'amortissement obligatoire de 4% l'an (Fr. 15'120.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2% l'an (Fr. 7'560.-), selon l'intérêt moyen.

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 6 Abstention : 1

Cet investissement et son financement sont acceptés.

5.2. Budget de fonctionnement

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière.

Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à Mme la Syndique Nadia Savary, responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ce budget de fonctionnement.

Mme Nadia Savary remercie le Conseil Général d'avoir accepté les investissements proposés ce soir et de la confiance témoignée. Quant à la remarque sur la présentation des investissements obligatoires, il a également été dit que le CC présentait aussi des investissements qui, pour lui, présentent une réelle justification ou opportunité.

Concernant le budget de fonctionnement, grâce à la hausse d'impôt acceptée, le Conseil Communal présente un budget équilibré qui se solde par un bénéfice de 8'425.17. Elle se permet de ne pas le passer de manière détaillée, mais de s'en tenir aux grands changements :

Tutelles : de nombreuses communes sont en convention avec Estavayer et jusqu'à présent, la commune d'Estavayer a comblé un déficit, qui finalement et à juste titre incombe à toutes les communes conventionnées. Dès lors, l'augmentation annoncée par la Ville était de 30%. Après réaction de notre commune, la Ville a été d'accord de lisser sur deux ans cette augmentation, soit 17,14% pour 2013 et environ la même augmentation pour 2014.

Police du feu : on en a déjà longuement débattu, l'augmentation des charges est liée à la fusion des corps de sapeurs-pompiers qui se verra diminuer à court terme et l'augmentation des recettes est due à la taxe non-pompier qui passe de 75.- à 150.-.

Conservatoire : il n'y a plus de moniteurs privés, tous les moniteurs sont issus du conservatoire, d'autre part, le nombre d'enfants a augmenté et par conséquent le nombre d'unités aussi. + 33.25% charge liée !!!

Chiens : le Conseil Communal l'avait annoncée, elle est arrivée, la taxe des chiens diminuera de 40.-, elle passera donc de 100.- à 60.-.

DATE : 19 décembre 2012

Aménagement du territoire : c'est lié directement avec la révision du PAL. Des conventions et des pactes d'emption doivent, pour la mise en zone de différentes parcelles, être élaborés devant notaire. C'est une estimation selon le nombre d'actes prévus.

Taux de couverture : Le taux de couverture des chapitres comptables environnementaux financés par des taxes causales se présentent comme suit :

- chapitre 70 « Approvisionnement en eau » → 87.20%
- chapitre 71 « Protection des eaux » → 99.65%.
- chapitre 72 « Ordures ménagères » → 95.21%.

Nous ne pouvons qu'être satisfaits d'avoir une situation si confortable concernant les taux de couverture.

Impôts communaux : la statistique cantonale (+6,60%) est bien au-delà de la réalité de notre commune. C'est pourquoi, nous avons été très prudents en mettant même une diminution de 1% des rentrées. La réalité de cette année démontre encore une fois une diminution des recettes. Pour rappel la différence entre 2011-2012 pour budget 2012, le SCC proposait une augmentation de 8,02%, et sur proposition du Conseil Communal, le Conseil Général a accepté l'estimation d'augmentation de 4%, estimation à ce jour d'après facturation, nous sommes à - 5.00%. Vous comprendrez dès lors, la prudence du CC en espérant des bonnes surprises. Au final, dans le budget, la différence des recettes fiscales entre 2012 et 2013 provient de la diminution de 1% de la réalité de nos rentrées fiscales communales et de l'augmentation de 0.10 ct acceptée au point 3 de l'ordre du jour.

AES : ne fait pas partie intégrante du budget 2013. En effet, dans le souci de tenir compte de l'important travail de la commission de l'AES qui a débuté et de mettre au plus juste des montants, nous reportons cette décision au plus tard à la séance des comptes. La LCo, de par l'article 89 al.2 lettre b nous permet de faire cette démarche, mais bien entendu, le mot de la fin vous reviendra, d'accepter le projet ou pas qui vous sera soumis. Concernant l'avancement des tâches du groupe de travail, il vous sera présenté par Mme Marielle Corboz dans les informations communales.

Monsieur le Président, c'est avec tous ces éléments que le CC propose au CG d'accepter le budget 1013.

La discussion est ouverte.

M. Benoît Rossier nous fait part de ses sentiments sur le budget de fonctionnement 2013 ; voici son intervention :

« Nous voici arrivé au terme de notre deuxième année de législature avec, grosso modo, les mêmes problèmes législatifs que l'année passé au moment de voter le budget 2013 de notre commune. Je constate deux problèmes qui me semblent fondamentaux: premièrement, une indépendance réduite comme peau de chagrin, 33,64% selon le message du Conseil communal, autrement dit une souveraineté communale quasiment nulle. Et deuxièmement, des finances anémiques enlisant toute velléité d'amélioration de la vie de notre communauté.

Permettez-moi de détailler, sans toutefois trop m'étendre, les deux points ci-dessus. Le premier problème concerne notre marge de manœuvre en tant que législatif communal. Comme relevé en introduction, celle-ci est bien faible. Plutôt que de dénoncer un pouvoir réduit dans tel ou tel domaine, je m'en tiendrais à ce constat simple et général, l'exercice du pouvoir dans notre pays se concentre. Tout d'abord au niveau cantonal, ce qui nous affecte particulièrement, ainsi qu'au niveau fédéral, ce qui affecte nos relations internationales. Face à ce constat, deux choix sont possibles. Accepter la situation, voire l'accentuer en continuant à déléguer le pouvoir, ou alors admettre que l'on commence à dépasser le tolérable. Evidemment, le choix n'est pas toujours évident au premier coup d'œil quant l'on doit se prononcer sur un projet de loi ou de coopération, car il faut se projeter dans le futur et anticiper les conséquences, ce qui est un exercice périlleux, tant il est vrai qu'au premier abord tout semble mirifique quand l'on parle d'unification des forces, meilleure coordination, masse critique ou tout autre argument que je qualifierais de bling bling. C'est pourquoi je pense qu'il est important pour chaque élu

DATE : 19 décembre 2012

d'avoir un fil rouge intérieur afin de positionner ce curseur. Pour ma part, je m'attache à la définition simple mais efficace de la démocratie qui est, le pouvoir par le peuple pour le peuple. Si la première partie de cette définition ne pose pas de problème chez nous du fait de notre démocratie directe, je crois fermement que nous nous éloignons subrepticement, lentement, mais sûrement, du pouvoir pour le peuple. Combien de lois, de règlements, ne sont-ils faits en quelque sorte que par et pour eux-mêmes ? J'en veux pour preuve les km d'étagères remplies dont les citoyens, moi le premier, n'ont aucunes idées. Pourtant nous sommes capables de vivre en société. Si la raison de cette inflation n'est pas à complètement chercher dans le bonheur immédiat des citoyens, où est-elle ? La réponse est double, d'une part dans une accumulation de bureaucratie, ce qui est démontré par la sociologie des organisations, et dans l'influence devenue beaucoup trop importante de groupes de pression divers et variés. D'autre part, cette accumulation est due aux citoyens eux-mêmes. Cela peut paraître contradictoire, mais il n'en n'est rien. Une analyse rapide de la société nous montre que c'est le sentiment de peur qui anime les gens, doublé d'un sens des responsabilités que je qualifierai d'émoussé. Il s'ensuit un mouvement digne de l'âge féodal où le monde rural abandonnait sa liberté au profit d'un seigneur assurant protection et bienfait, principe qui est d'ailleurs à l'origine de nos états modernes. Donc, en tant que législatif, nous voilà tiraillé entre deux positions concernant le pouvoir pour le peuple : soit on le défend et on se met ledit peuple à dos, soit on l'abandonne et nous devenons les vassaux des temps modernes. Autrement dit, nous avons deux choix : une médaille avec les faces soumission et irresponsabilité ou une médaille liberté et responsabilité. Bien entendu, les faces d'une même médaille ne sont pas dissociables. Conséquence, entre les deux médailles, il faut choisir.

Je passe au deuxième point concernant les finances anémiques. Je serai bref car là, à part de sérieux changements sociétaux, il n'y a pas beaucoup de salut. Je vois principalement deux causes à nos finances étriquées. La première a trait directement au transfert de souveraineté que je viens d'évoquer. Pas de miracle, continuons à déléguer le pouvoir et ainsi nous aurons de moins en moins d'argent disponible, donc en étant sarcastique, moins de problèmes vu que notre responsabilité ne sera plus notre. Un chiffre assez simple illustre ce point : les comptes du canton sont passés de 1,9 milliard en 1996 à 3,4 milliards en 2011, soit 174% de différence en 15 ans. Cela représente, pour une population de 285000 fribourgeois, 12084.- de charge financière par tête, enfants compris. La deuxième cause est plus fondamentale et concerne notre système monétaire. Sans faire un cours d'économie, il faut savoir que l'argent, tant fiduciaire que scriptural, est créé ex nihilo par le système bancaire au moment où une dette est contractée. En d'autres termes, les crédits font les dépôts. Donc sans dettes, pas d'argent ! De plus un problème majeur s'ajoute du fait que l'argent créé ne correspond qu'au principal, c'est à dire que l'argent nécessaire au paiement des intérêts n'est pas mis en circulation. Je passe très vite sur les, j'imagine, nombreuses questions que cela pourrait vous évoquer et vous livre les conséquences que cela a. Deux conséquences majeures : premièrement, il est tout simplement impossible de rembourser les dettes car l'argent disparaîtrait, purement et simplement. Donc il est complètement illusoire de penser qu'un système monétaire basé sur le crédit peut vivre sans dettes, il y en a toujours de cachée quelque part. Vous comprendrez dès lors mieux pourquoi on ne résout rien en Europe, mais gardez vous bien de penser que la Suisse est à l'abri de tels problèmes. La deuxième conséquence, plus grave, est liée à l'intérêt facturé sur les dettes mais non créé en monnaie sonnante et trébuchante. Cela implique que pour que le système puisse fonctionner, il faut sans cesse de nouveaux prêts afin d'injecter de la liquidité, ce qui est un schéma de Ponzi, le jeu de l'avion, et cela accroît les différences de revenus, les riches devenant de plus en plus riche, les pauvres de plus en plus pauvres. Bref, mieux vaut ne pas être au bas de l'échelle car c'est le jeu de la chaise musicale, il y a obligatoirement des perdants, beaucoup de perdants, avec un tel système monétaire. En conséquences, il y a un report de charge constant, style vase communicant, entre les différents niveaux étatiques et finalement le citoyen car il faut sans cesse courir après l'argent. Or le citoyen tire la langue, les chiffres sortis hier montrant que, je cite, « 18,3% de la population vivaient dans un ménage n'ayant pas les moyens de faire face à une dépense imprévue de 2000 francs ». Cette très très rapide explication macroéconomique montre pourquoi les entrées d'impôts baissent alors que le nombre de citoyens et la richesse augmentent. Phénomène qui s'accroît dès lors que l'on décide d'exonérer d'impôt les hauts revenus.

J'en arrive à ma conclusion. Je pense très sincèrement que les années qui viennent seront celles de choix politiques fondamentaux. Concernant le problème de souveraineté, des deux positions que je vous ai décrites, je suis un ferme partisan de l'option défendre le peuple quitte à se le mettre à dos. En effet, il ne faut pas céder à la peur et à la déresponsabilisation car ce genre de politique mène au despotisme et au nihilisme. Cela signifie qu'à l'avenir il faudra certainement prendre des positions en opposition à une certaine bureaucratie tout en « éduquant » le citoyen afin qu'il comprenne les choix

DATE : 19 décembre 2012

effectués. Le bon exemple pour moi aujourd'hui est le nouveau règlement des pompiers. Il paraît de bon sens de l'adopter, mais veillons à ce qu'il ne se transforme pas en usine à gaz sous les coups de boutoir des pompiers eux-mêmes d'une part et des normes supra communales d'autre part car à un moment, il faut simplement accepter le risque, ce qui a comme corolaire direct la responsabilisation des individus. Un excellent exemple de cet état d'esprit est l'idée de route nue, sans signalisation. Cela a été testé dans de nombreuses villes avec comme effet une baisse spectaculaire du nombre d'accidents et une fluidité du trafic améliorée. La raison, je cite wikipedia : « Le concept de route nue est intéressant d'un point de vue libéral car ses résultats montrent que les individus laissés libres et responsables agissent avec de bien meilleurs résultats que s'ils sont excessivement encadrés par de nombreux panneaux et interdictions. En ce sens, c'est une illustration pratique de la supériorité de la liberté par rapport à la contrainte. L'État se contente de fournir un cadre simple dans lequel les acteurs économiques évoluent, en supportant les responsabilités de leurs propres actes, de même que dans une société libérale. » Soyons donc pragmatique et défendons notre liberté à l'avenir ! Je profite, au passage, de sensibiliser nos deux députés à cette question de souveraineté afin qu'il défende nos intérêts communaux au Grand Conseil. Pour la partie financière, les solutions sont limitées dans le contexte actuel. Je vous dis quand même, par pur utopisme, la solution que je pense la plus efficace : réformer le système monétaire et nationaliser la banque nationale suisse afin qu'elle prête aux collectivités publiques sans intérêt. Une autre solution, plus à notre portée celle-là, serait de développer ou rejoindre un système d'échange local ou SEL. Il y en a un à Murist et il se présente comme suit, je cite « Dans notre société où tout est régi par l'argent, les SEL permettent de retrouver d'autres valeurs, de créer d'autres liens avec des personnes différentes mais ouvertes à des contacts plus humains. » C'est une possibilité que je pense fort intéressante pour sortir de cette impasse monétaire. A réfléchir. En attendant, je suis favorable cette année au budget présenté par le Conseil communal. J'ai cependant une revendication concernant la taxe pompier qui devrait passer à 150.- Je souhaite que cette augmentation ne s'aligne que sur le minima fixé dans la nouvelle convention, soit 100.- Ceci car nous avons déjà augmenté suffisamment les taxes et maintenant l'impôt. De plus, tel que présenté, le coût par habitant du service du feu va considérablement diminuer à l'avenir, reportons le donc sur nos concitoyens ! Je prends cette taxe comme un petit test de confiance et d'indépendance envers notre exécutif. Confiance car si le budget est adopté, il n'a aucune obligation de répondre à cette requête. Cependant, par pragmatisme, je préfère accepter que de refuser le budget pour ce seul point, qui de surcroît ne représente qu'une fraction des entrées financières communales. Et indépendance, car les autres communes de cette entente vont unifier cette taxe à 150.- Encore une fois, il s'agit de se défaire de la pensée unique et, à ce que je sache, il n'est pas nécessaire de suivre le troupeau qui se précipite vers un abysse. Freinons donc cette tendance relativement récente dans les collectivités publiques à taxer à tout va en sus de l'impôt. Je termine en remerciant notre Conseil communal pour son travail et son intégrité. Je relève que malgré la charge communale qu'il supporte, il n'y a pas de démission ou de tension, ce qui est l'exception dans les gestions communales, félicitations. Merci aussi à mes collègues du Conseil général et en route vers une année 2013 qui sera sûrement haute en couleurs ! Bonnes Fêtes de fin d'année à toutes et à tous et merci pour votre attention. »

M. Pierre-André Grandgirard tient à remercier l'ensemble du Conseil Communal pour l'établissement du budget 2013 ainsi que pour les informations détaillées dans le message et à la séance de groupe. Merci aussi pour la politique d'austérité de mise dans ce budget de fonctionnement équilibré qui nous est soumis ce soir. En effet, un important travail a été réalisé pour maîtriser les coûts dans la marge de manœuvre restreinte de la commune. La diminution des charges communales de 3% en est la preuve la plus explicite. L'ajustement du coefficient de l'impôt permettra un équilibre bienvenu dans nos finances communales, petite respiration sans doute appréciée par le Conseil Communal.

Le règlement du service de défense contre l'incendie du nouveau corps des sapeurs-pompiers intercommunal, ainsi que le budget d'investissements y relatif, tous deux félicités ce soir, donne un essor juvénile à une collaboration intercommunale justifiée, prémisse d'une future fusion communale. Cet effort conséquent de notre commune pour porter au fort bâtissement notre nouveau corps des sapeurs-pompiers doit être une mesure unique et ponctuelle. Il demande expressément au Conseil Communal de maîtriser les coûts futurs de la police du feu afin que cet ambitieux corps de volontaires passionnés ne devienne une usine à gaz dont le coût pourrait exploser. Dans le contexte actuel, l'augmentation du

DATE : 19 décembre 2012

coefficient de l'impôt et de diverses autres taxes communales, le doublement de la taxe non-pompier de Fr. 75.- à Fr. 150.- au-delà du minimum requis par le nouveau règlement du CSPI Les Verdières, est et sera particulièrement indigeste pour les citoyens concernés. Une augmentation plus modérée aurait été un signe positif bienvenu. Pour sa part, en tant qu'exploitant de prairie et de champs, bordant les chemins communaux, il espère vivement que l'abaissement de la taxe pour chiens à Fr. 60.- sera une mesure incitative à, non seulement ramasser les excréments, mais aussi à ne plus jeter les sacs plastiques et leur contenu, dans l'herbe consommée par ses vaches. Pour revenir au budget de fonctionnement, il souhaite sensibiliser, s'il le faut encore, le Conseil Communal ainsi que les Conseillers Généraux, à non seulement diminuer les charges de fonctionnement mais aussi à augmenter les produits par le biais de mesures de convention de notre commune auprès de futurs nouveaux contribuables physiques et moraux. Avec ces considérations, il accepte le budget de fonctionnement proposé.

Mme Nadia Savary remercie les conseillers généraux pour leurs remarques et constats. Il y a 5 – 6 ans est apparu la répartition des tâches entre la Confédération et le Canton, et maintenant nous arrivons à la répartition des tâches entre le Canton et les Communes et jusqu'à ce qu'elle soit finie, elle fait mal aux communes. C'est le mot étatique et encore une fois nous sommes au bas de l'échelle, le dernier niveau, et c'est plus difficile. La dépendance est donc réduite, la marge de manœuvre aussi. Concernant la répartition Canton-Commune, M. Grandgirard et elle-même ont beaucoup travaillé au sein du Grand Conseil, dans le cadre du club des communes. Ce club des communes fait un travail avec des positions très tranchées et des positions très fortes et ils n'ont pas peur de dire ce qu'ils pensent et aimeraient et, en défendant les communes au Grand Conseil, on défend, au mieux, également le peuple. Les dossiers qui touchent actuellement le canton et les communes, c'est la nouvelle loi scolaire dont la commission parlementaire sera constituée en février et il y aura un long débat sur cette loi. Il y a aussi actuellement un concept sur la pédagogie spécialisée en cours de consultation au niveau des communes et du canton.

En ce qui concerne les taxes, chaque année lors de l'établissement du budget, le Conseil Communal analyse les taxes afin de voir si elles doivent être augmentées ou pas. A savoir que cela ne fait pas forcément plaisir à l'exécutif d'augmenter les taxes communales ou les impôts. Pour ce qui est de la taxe non-pompier, il faut savoir que le Conseil Communal a été très vigilant en signant la convention et face aux négociations lors de l'établissement des budgets et il s'est engagé aussi à l'avenir de rester très vigilant face à ce poste des pompiers.

Pour terminer, elle remercie les intervenants pour leur remerciement face au travail du Conseil Communal car en effet, le Conseil Communal est composé d'une bonne équipe au sein de laquelle il y a une bonne ambiance et un bon climat de travail.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie Mme la Syndique pour ces informations et au vu des interventions on se rend compte que l'on a une perte de souveraineté grandissante et réelle. Il donne ensuite la parole à M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Police du feu

La commission financière relève une forte augmentation, liée à la future fusion avec la commune des Montets, Ménières, Nuvilly et Cugy, à laquelle elle est favorable.

Sport, piscine, centre sportif

La commission financière constate que concernant la salle de sport, nous assumons déjà énormément de charge, contre très peu de recettes.

DATE : 19 décembre 2012

Salle polyvalente

Pour l'entretien de la salle polyvalente, étant donné qu'elle est utile à beaucoup de manifestations, il faudrait également songer à changer quelques tables et réparer les caissons, travail qui pourrait être effectué par notre personnel communal.

Décharge – location de conteneurs

La commission financière est surprise que la commune n'ait pas supprimé un compacteur, ce qui représenterait une économie d'environ Fr. 12'000.- annuellement.

Pour terminer, la commission financière remarque tout de même que les charges liées cantonales ont augmenté de 1,6%, par contre, les charges communales, pour lesquelles nous avons un certain pouvoir ont diminuées de 3% par rapport à l'exercice 2011.

En conclusion, la commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2013, malgré les remarques qui ont été faites.

Plus de questions ou de remarques, M. le Président Jean-Gabriel Meylan propose de passer au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le budget de fonctionnement 2013 est accepté à l'unanimité.

6. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe que selon la nouvelle loi sur la protection des eaux, nous devons revoir notre règlement sur l'épuration des eaux, ceci jusqu'au 31 décembre 2013. Ce thème sera présenté lors d'un prochain Conseil Général.

Mme Marielle Corboz nous fait part que le groupe de travail pour l'accueil extrascolaire s'est mis au travail et est composé de 6 membres. Mmes Catherine Tomala, Marie-Madeleine Perriard, Véronique Mast, Valérie Burton de Cugy, Mme Anne Mauroux et elle-même de Vesin. Ce sont toutes des mamans d'enfants scolarisés en infantine et primaire et exerçant une activité professionnelle. Toutes volontaires, elles ont acceptés, tout comme elle-même, de travailler bénévolement à la mise en place de ce projet.

Les tâches ont été réparties entre les différents membres du groupe et chacune s'attelle à sa tâche avec motivation. Le rôle de ce groupe de travail est de soumettre des propositions au Conseil Communal.

Le groupe de travail s'est rencontré à 2 reprises, la première fois fin octobre, et une prochaine rencontre est prévue le 28.12.2012. Il a été décidé de se réunir au rythme d'une fois par mois.

Une visite des locaux a également été organisée avec le Service de l'enfance et de la jeunesse le 26 novembre dernier et nous attendons encore leur avis sur la capacité d'accueil autorisée.

En l'état actuel du projet, le budget de fonctionnement reste encore difficile à déterminer, raison pour laquelle le Conseil Communal a pris la décision de reporter l'examen du budget de fonctionnement et le crédit d'investissement de l'accueil extrascolaire à la prochaine assemblée du Conseil Général du 24 avril 2013. Ils seront alors soumis à votre approbation

DATE : 19 décembre 2012

en même temps que le règlement communal de l'accueil extrascolaire, qui définit la cadre général de la structure.

Pour terminer, elle rappelle que le marché de Noël des écoles aura lieu le 20.12.2012 dès 17h00.

M. Bernard Grandgirard :

PAL : contrairement à ce qui avait été annoncé lors du dernier Conseil Général ainsi qu'à la séance d'information à la population, la mise à l'enquête publique de la révision du PAL sera déposée dans le courant du mois de janvier 2013. Durant la mise à l'enquête publique, aura lieu une consultation du dossier et des plans commentée par notre urbaniste.

Appartements protégés : suite à un courrier du conseiller général M. Dominique Torche le 14 novembre dernier, notre président M. Jean-Gabriel Meylan lui a adressé une réponse par retour du courrier. En complément, il a été convenu que quelques précisions sur ce dossier seront apportées.

Concernant l'obligation de la commune à rester impliquée financièrement, la réponse suivante a été donnée : l'obligation ou l'engagement pris par notre commune via son exécutif est d'ordre contractuel. L'obligation est le droit de préemption qualifié. Toutes ces informations ont été données lors du Conseil Général du 25 avril 2012. D'autre part, cet investissement a été accepté par le législatif de l'époque.

Depuis le 25 avril, beaucoup de choses se sont passées, notamment que nous attendions une réponse des héritiers Bersier concernant leurs intentions avec le terrain voisin. Nous avons reçu cette réponse le 24 septembre 2012 et l'information a été donnée au Conseil Général le 26 septembre 2012, soit 2 jours après. Ensuite des contacts ont également été pris avec une société du village en octobre 2012. L'entretien, qui a été très positif, a défini 3 actions à entreprendre :

- étudier la faisabilité d'un projet en commun sur la base du plan d'aménagement de détail en vigueur (PAD Pré du Château) qui est ancien mais toujours en vigueur et qui le restera après la révision de notre PAL. Son périmètre englobe l'immeuble de feu M. Georges Bersier, l'immeuble du Castel, l'immeuble du Clos du Savua, les 3 immeubles en construction de la Vaudoise assurances, cela inclus également des villas privées. Le PAD est un règlement qui a plusieurs aspects qui ne peuvent pas être tout simplement dérogés et il y a certaines normes et directives à respecter. Tous ces aspects ont été étudiés avec notre urbaniste ainsi qu'avec l'architecte auteur de ce PAD. Une séance a également eu lieu au SeCA avec le responsable cantonal des PAD et une séance a eu lieu encore hier, sur place, avec le responsable cantonal et l'architecte auteur de ce PAD, pour voir quelles sont les possibilités de construire un immeuble en collaboration avec une société immobilière du village.
- analyse des possibilités quant au contrat de vente, contrat signé en 2009, déroger ou évoluer par rapport à un contrat de vente n'est pas une chose facile, cela demande aussi une analyse de ce qui est possible de faire.
- prendre contact avec les héritiers de M. Bersier et, dès que l'on sera prêt, de leur présenter un projet, que ce soit construction ou vente mais compte tenu des clauses du contrat de vente, nous devons les recontacter.

Pour rappel, les teneurs du contrat de vente ont été clairement expliquées lors de la séance du CG du 25 avril 2012. C'est tout frais et il est quelque peu surpris que ces éléments aient échappés à certains membres du Conseil Général. Par conséquent, ce dossier n'est pas à la traîne, il a toujours été dit, de manière claire et transparente, pourquoi il était en standby jusqu'au mois de septembre puisque nous attendions une réponse des héritiers de M. Georges Bersier.

DATE : 19 décembre 2012

D'autre part, il a été convenu avec le bureau du Conseil Général et le Conseil Communal, que la suite à donner à ce dossier est :

- donner une information précise lors de la séance de ce soir
- d'ici la séance d'avril 2013, étudier une prolongation du contrat qui mentionne un droit de réméré jusqu'en avril 2014, cela veut dire qu'un dossier devra être déposé pour la construction d'un immeuble d'appartements protégés.
- également, proposer au conseil général les variantes quant à l'évolution de ce dossier, au plus tard en septembre 2013.

A titre personnel, il trouve navrant d'avoir reproché au Conseil Communal un manque d'informations ou un manque de précisions de celui-ci, sachant que c'est un dossier complexe, mais au fur et à mesure de l'évolution du dossier, les membres du Conseil Général ont été tenus au courant.

M. Dominique Torche précise que s'il a écrit cette lettre c'est parce qu'il a le sentiment que les informations qui ont été données, l'ont été à chaque fois que les questions se posaient, par notamment M. Grandgirard. Cette lettre, faite personnellement et non dictée par une tierce personne, c'est en tant que conseiller général qu'il avait le sentiment que c'est à force de poser des questions que des réponses ont été données. Effectivement dans le procès-verbal de février 2012, Mme la Syndique a parlé de la participation à 51% et dans le procès-verbal d'avril 2012, cette participation n'était plus mentionnée d'où la nouvelle question de savoir si effectivement on est impliqués ou pas par rapport à cette participation majoritaire. Ce n'est qu'une lettre qui est très positive et constructive et le mandat du Conseil Général est aussi de se permettre de poser des questions. A son avis, on parle de situation financière critique, préoccupante, on a de l'argent et on investit dans ce projet ou on n'a pas d'argent et on vend.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan précise que la lettre avait simplement pour but d'éveiller notre intérêt et d'accélérer le dossier, ce qui a été fait puisque nous avons défini avec le Conseil Communal un échéancier précis pour 2013.

Mme Nadia Savary apporte un complément d'information à savoir qu'il faut être conscient que lorsque l'on commence un dossier le Conseil Communal ne va jamais renoncer à un dossier tant que ce dernier n'a pas été fini d'étudier. Après, il y a des choix à faire : mais on ne va pas renoncer à un dossier tant qu'on n'a pas fini de l'étudier, ce qui est fait pour chaque dossier.

Elle nous donne quelques informations communales :

Fusion : l'exécutif de Cugy a décidé de se lancer dans le processus de fusion avec les communes voisines de Fétigny, Ménières, Les Montets et Nuvilly. Vous serez bien entendu informés au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier.

Banque Raiffeisen : le CC a pris acte de la décision irrévocable du CA de fermer le guichet de la banque à Cugy (Combremont aussi). Une séance aux sociétaires a été organisée le 6 décembre. Pour des raisons économiques et de sécurité, le guichet fermera le 31.01.13. Les gens devront se rendre à Granges ou à Payerne ou faire appel à un collaborateur qui se déplace à domicile pour des conseils. Bien entendu, le CC regrette cet état de fait pour plusieurs raisons : service de proximité, c'est toujours la même chose : ce sont toujours les plus petites communes qui casquent alors que ce sont elles qui en auraient le plus besoin au niveau économique. Et on ne peut, ne pas penser aussi et être sensibles à cette nouvelle problématique pour les personnes d'un certain âge ou dépendantes au niveau de la mobilité qui sont parfois désarmés face à internet et aux bancomats !! Nous avons exprimé notre désapprobation de la fermeture du guichet, même si on comprend certains arguments et

DATE : 19 décembre 2012

avons émis le souhait que la banque retrouve une personne morale pour occuper leurs locaux. Une page se tourne et c'est fort regrettable.

Dans l'introduction du président du Conseil Général, le Conseil Communal prend note de la problématique de l'information constante et plus complice. Au niveau de la constance, à chaque séance du Conseil Général, l'information constante est donnée à chaque fois sous les informations communales. Le Conseil Général est informé sur tous les dossiers qui ont débutés et qui continuent. Pour ce qui est de la communication, le Conseil Communal en est conscient mais on ne pourra jamais être parfait et on peut toujours s'améliorer et le Conseil Communal est ouvert à en parler avec le bureau pour d'éventuelles pistes.

Cependant, le Conseil Communal a aussi ressenti une frustration de la part du Conseil Général, dans chacun des groupes. Mais attention est-ce une frustration de communication ou une frustration de compétence ? Pour exemple récent, le dossier des pompiers : si on se rappelle l'intervention de M. Jean-Denis Borgognon qui demandait la constitution d'une commission pour ce dossier. La réponse du Conseil Communal était qu'il était malheureusement trop tard car ce dossier avait commencé avant la législature et que les variantes étudiées, les projets étaient avancés ; il restait les négociations et qu'à ce moment-là, le Conseil Communal ne peut pas informer le législatif durant ces négociations. Les négociations sont importantes et parfois elles durent et bien entendu aucune information ne peut être donnée avant d'avoir signé une convention. Pour ce dossier des pompiers, la convention a été signée par la dernière commune le 8 novembre dernier.

Par contre, d'une manière générale, à chaque dossier, le Conseil Communal se pose la question : quand, comment et quoi communiquer à nos membres du Conseil Général ? Quel que soit la manière de procéder, il y aura toujours du juste et du faux, car chaque personne a sa propre vision et surtout interprétation de la communication. Dans tous les cas, on essaie toujours de faire au mieux et il faut savoir aussi que chaque fois qu'on vous informe, nous nous trouvons hors des délais légaux par rapport à la loi sur les communes. Elle rappelle que le Conseil Communal s'est engagé, en début de législature, à informer le Conseil Général, non pas sous 10 jours (minimum légal) mais sous 15 jours minimum. Nous avons également eu l'occasion d'avoir, dans le public, des personnes hors commune, qui nous ont félicités car chez eux, ils n'avaient pas autant d'information que chez nous.

Le conseil est tout à fait ouvert à trouver des pistes en partenariat avec le bureau dans le but de s'améliorer, mais le CC demande que le sujet des compétences du législatif et de l'exécutif soit abordé en parallèle. Car le CC a aussi le ressentiment que certains membres des différents groupes n'ont peut-être pas conscience qu'ils ont plutôt une frustration de compétences et non pas de communication. Nous pensons que ces deux choses valent la peine d'être abordées.

7. DIVERS

En ce qui concerne les divers, M. le Président Jean-Gabriel Meylan tient à féliciter les organisateurs de la journée en forêt qui a non seulement permis de nettoyer une partie de nos forêt mais aussi de sensibiliser jeunes et moins jeunes à la problématique des déchets et de l'environnement. Espérons qu'ils perpétueront cette initiative.

La parole est donnée aux conseillers généraux.

M. Jacques Monnard remercie également les participants à cette journée de nettoyage puisque la commune nous a informés que le canton organise les 26 et 27 avril 2013, une opération « coup de balai » pour sensibiliser les communes, les citoyens sur le respect des espaces publics et des forêts. Leur groupe est partant pour cette action.

DATE : 19 décembre 2012

Mme Vanessa Currat demande si un calendrier a été fixé pour le processus de fusion des communes entre les différents partenaires concernés ?

Mme Nadia Savary répond que pour l'instant ils ne se sont vus qu'une fois et qu'ils sont en train de mettre sur pied un comité de pilotage. Le calendrier sera certainement fait dans le courant du mois de janvier, date de la prochaine séance.

Mme Vanessa Currat nous informe du ressentiment de la population surprise qu'une année après la mise en place du Conseil Général, on propose déjà une augmentation de 10 ct. des impôts communaux. Bien que l'on sache, depuis plus de 5 ans, que la commune est dans une situation très difficile, pourquoi avoir attendu 5 ans avant de proposer une augmentation des impôts ?

Mme Nadia Savary répond qu'en effet, cela fait 5 ans, mais il faut savoir que c'est une décision du Conseil Communal qui est discutée chaque année depuis 4 ans, et on s'en tient à la décision majoritaire du Conseil Communal.

M. Samuel Liniger rend attentif le Conseil Communal sur les problèmes futures de circulation sur la route communale Fétigny-Cugy. En effet, il va se construire, courant 2013, 3 blocs et 14 villas à l'entrée de Fétigny. S'agissant d'une route communale, étroite et la solidité de ses fondations ne sont pas faites pour un trafic intensif. Il y a déjà de nombreux dégâts qui sont à la charge de la commune. Les pointes de trafic correspondent malheureusement aux horaires des écoliers. Il existe heureusement des routes de contournements créés par l'Etat pour limiter le trafic dans les localités. Il propose de créer un groupe de travail chargé de trouver des solutions adéquates pour tout le monde et qui soulageraient aussi une grande partie du village.

Mme Nadia Savary répond que personnellement elle n'était pas au courant de la construction de ces 3 blocs et 14 villas sur la commune de Fétigny. Sans recul, elle relève que c'est dommage de ne pas être intervenu lors de la mise à l'enquête où il aurait fallu faire opposition. Cependant le Conseil Communal prend note de cette remarque et étudiera la question.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan propose au Conseil Communal de prendre contact avec l'exécutif de Fétigny pour connaître les impacts de ces constructions sur le trafic en direction de notre village et de nous communiquer le résultat de cette discussion lors du prochain Conseil Général.

M. Jacques Monnard nous fait part des odeurs de plastiques que l'on peut ressentir par moment dans notre commune. Serait-il possible que la commune intervienne auprès de ces personnes qui brûlent des déchets plastiques et qu'un avis soit à nouveau inséré dans le Lien ?

M. Marc Fontaine répond que le Conseil Communal en prend note et qu'un avis paraîtra dans le prochain journal communal.

Les conseillers généraux ne souhaitant plus s'exprimer, M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique.

Cette dernière tient à remercier tous les collaborateurs administratifs et employés communaux pour le travail exécuté et apprécié tout au long de l'année. Elle remercie également les membres du Conseil Général pour leur travail et profite, au nom du Conseil

DATE : 19 décembre 2012

Communal, de leur souhaiter à toutes et tous des vœux de fin d'année et avant de passer au verre de l'amitié, elle tient à féliciter ce soir les deux heureux papas qui sont MM. Patrice Arrighi et Olivier Vonlanthen.

M. Yannick Bersier, au nom de la société de Jeunesse, nous fait part que cette dernière organise un souper pour le passage à la nouvelle année le 31 décembre. Il reste encore des places pour cette soirée.

Pour terminer, M. le Président Jean-Gabriel Meylan, fait part que la période de Noël est une période où l'imagination et les rêves hantent nos esprits. Des rêves de toute nature qui ont tous, pour seule attente, un possible accomplissement. Il espère, que nous ayons encore des rêves, et que même si ceux-ci ne se réalisent pas dans l'immédiat, ils nous permettent de nous transporter dans la nouvelle année et bien au-delà. Merci à tout le monde pour le travail effectué pendant cette année 2012 et de bonnes fêtes à toutes et à tous. Toutes et tous êtes invités à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 22 h 05.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Gabriel Meylan

Sylvia Bersier